

LE SERVICE CIVIQUE DANS L'YONNE

Agir ensemble pour les volontaires de 16 à 25 ans

Pour l'accompagnement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation

Le volontaire ne perçoit pas une rémunération ni un salaire mais une indemnité, une bourse...

Ce n'est pas un stagiaire, ni un bénévole, ni un employé, c'est un volontaire...

Le jeune n'a pas de patron ou de chef, mais un tuteur ou un responsable...

Vous ne réalisez pas de profil de poste mais une offre de mission...

Vous n'êtes pas employeur mais une structure d'accueil...

Ce n'est pas un travail mais une mission ou un projet...

Les structures ne recrutent pas, elles sélectionnent...

Elles n'embauchent pas, elles engagent...



Qu'est-ce que le service civique ?

Engagement pour une ou plusieurs missions d'intérêt général

Aucun diplôme n'est demandé

Missions de 6 à 12 mois, avec une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures

Pour les associations, les collectivités locales, les établissements publics, sous réserve d'un agrément local ou national

Objectifs

Offrir une chance de réussite et d'insertion scolaire, sociale, professionnelle à des jeunes en recherche de qualification

Associer les jeunes à un intérêt public local

Renforcer la cohésion et développer le vivre ensemble

**Missions supports à l'engagement, innovantes et utiles pour la société,
accessibles à tous**

Modalités

Une indemnité mensuelle de 573,65€ à 680,03€, dont 106,31€ pris en charge par la structure d'accueil

Le contrat d'engagement de Service Civique n'est pas régi par le code du travail

Le volontaire peut être étudiant et/ou en activité salariée à temps partiel.

Le service civique gèle les indemnités Assedic et RSA mais conserve les bourses étudiantes.

Rôle de la structure d'accueil et ses obligations

Engager une démarche différente de celle d'un employeur

Confier une mission d'intérêt général lié au projet local

Désigner un tuteur qui assurera l'accompagnement du volontaire

Aider le jeune dans sa réflexion pour son projet d'avenir

Les jeunes engagés peuvent être d'excellents accompagnateurs, ambassadeurs et médiateurs

Comment sélectionner et accompagner le volontaire durant sa mission ?

Aucune compétence ne doit être exigée
Privilégier le savoir-être et la motivation pour son engagement
S'assurer de la bonne compréhension du cadre Service-Civique
Prendre le temps pour échanger individuellement entre le tuteur et le volontaire
Définir les conditions donnant/donnant

Cette sélection impose de connaître le jeune dans sa globalité :
Son parcours
Ses passions, ses projets, ses qualités et ses faiblesses
Ses motivations et le pourquoi de sa candidature
mais surtout sur sa capacité à s'engager

Définir un objectif commun pour la réussite de la mission
et l'épanouissement personnel du volontaire...
Définir les modalités d'accompagnement

La formation civique et citoyenne

Cette formation a pour objectifs de renforcer le sens civique des volontaires
et de sensibiliser les jeunes sur les enjeux de la citoyenneté.

Dans le but, d'en faire des citoyens actifs et responsables, participant à la vie publique
Pendant cette formation, le jeune recevra une formation aux premiers secours (PSC 1)

Chaque organisme reçoit 100€ par volontaire pour la prise en charge de cette formation.

Pour accueillir un jeune

La structure d'accueil doit être agréée. Le dossier est à télécharger sur le site :
www.service-civique.gouv.fr

CONTACTS

Anne VIRTEL
Référente départementale du Service Civique
Pôle Egalité des Chances Jeunesse et Sports
DDCSPP
anne.virtel@yonne.gouv.fr
03.86.72.69.00